

Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie

« Section Urgences »

Avis du 5 juin 2023 de la section « Urgences » du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie

Conformément aux missions du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources « Section Urgences », définies par le Décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation, la section « Urgences » a été consultée pour avis sur les critères de répartition de la dotation populationnelle régionale entre les établissements de santé pour les structures de médecine d'urgence autorisées selon les modalités prévues au 2° et 3° de l'article R. 6123-1 du code de la santé publique.

Le Comité Consultatif d'Allocation des Ressources « Section Urgences » a **adopté un avis sur l'allocation des ressources des structures de médecine d'urgence autorisées**. Le vote a eu lieu par voie dématérialisée, anonymisé et envoyé aux 17 électeurs.

Utilisation du Référentiel DGOS	Mode d'adoption
Êtes-vous favorable à une utilisation du REFERENTIEL de MOYENS DGOS 2023 pour une répartition de la Dotation Populationnelle ?	<p><u>Avis favorable :</u> Le « oui partiellement » l'emporte à 65% sur le « non » (35%).</p> <ul style="list-style-type: none">• Oui à 100% : 0 vote• Oui partiellement (modèle mixte : 70% référentiel DGOS – 30% modèle Occitanie sur les indicateurs) : 11 votes• Non : 6 votes• Ne se prononce pas : 0 vote

Utilisation des indicateurs travaillés au niveau régional	Mode d'adoption
Etes-vous favorable à ce que l'indicateur NOMBRE DE RPU fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?	<u>Avis défavorable :</u> Le « non » l'emporte à 79% sur le « oui » (21%). <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 3 votes • Non : 11 votes • Ne se prononce pas : 3 votes
Etes-vous favorable à ce que l'indicateur NOMBRE DE RPU DE MOINS DE 15 ANS fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?	<u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 63% sur le « non » (38%). <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 10 votes • Non : 6 votes • Ne se prononce pas : 1 vote
Etes-vous favorable à ce que l'indicateur NOMBRE DE RPU DE PLUS DE 75 ANS fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?	<u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 76% sur le « non » (24%). <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 13 votes • Non : 4 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
Etes-vous favorable à ce que l'indicateur NOMBRE DE RPU EN NUIT PROFONDE (de 0h à 8h) fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?	<u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 65% sur le « non » (35%). <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 11 votes • Non : 6 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
Etes-vous favorable à ce que l'indicateur NOMBRE DE RPU ayant des CCMU 4, 5 OU DECEDE fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?	<u>Avis défavorable :</u> Le « non » l'emporte à 71% sur le « oui » (29%). <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 5 votes • Non : 12 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
Etes-vous favorable à ce que l'indicateur NOMBRE DE RPU EN ARRIVEES COUCHEES fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?	<u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 76% sur le « non » (24%). <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 13 votes • Non : 4 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
Etes-vous favorable à ce que l'indicateur NOMBRE DE RPU PSYCHIATRIE fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?	<u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 65% sur le « non » (35%). <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 11 votes • Non : 6 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
Etes-vous favorable à ce que l'indicateur NOMBRE DE RPU HORS REGION fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?	<u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 69% sur le « non » (31%). <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 11 votes • Non : 5 votes • Ne se prononce pas : 1 vote

<p>Etes-vous favorable à ce que l'indicateur NOMBRE DE RPU avec HOSPITALISATION POST URGENCES fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?</p>	<p><u>Avis défavorable :</u> Le « non » l'emporte à 71% sur le « oui » (29%).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 5 votes • Non : 12 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
<p>Etes-vous favorable à ce que l'indicateur TAUX DE DEPENDANCE DE L'HOSPITALISATION AUX URGENCES fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ? (Rappel indicateur : Nb de séjours MCO avec une arrivée par les urgences sur le nombre total de séjours MCO)</p>	<p><u>Avis défavorable :</u> Le « non » l'emporte à 76% sur le « oui » (24%).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 4 votes • Non : 13 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
<p>Etes-vous favorable à ce que l'indicateur la POPULATION du RP 2019 fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?</p>	<p><u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 71% sur le « non » (29%).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 12 votes • Non : 5 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
<p>Etes-vous favorable à ce que l'indicateur la POPULATION de 0 à 14 ANS fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?</p>	<p><u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 65% sur le « non » (35%).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 11 votes • Non : 6 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
<p>Etes-vous favorable à ce que l'indicateur la POPULATION de 75 ANS ET PLUS fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?</p>	<p><u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 76% sur le « non » (24%).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 13 votes • Non : 4 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
<p>Etes-vous favorable à ce que l'indicateur EDI des CLASSES 4 ET 5 (rappel Indice de Défavorisation Européen est un indicateur composite de défavorisation sociale) fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?</p>	<p><u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 76% sur le non (24%).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 13 votes • Non : 4 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
<p>Etes-vous favorable à ce que l'indicateur les BENEFICIAIRES DE 17 ANS ET PLUS SANS MEDECIN TRAITANT fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ?</p>	<p><u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 71% sur le « non » (29%).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 12 votes • Non : 5 votes • Ne se prononce pas : 0 vote
<p>Etes-vous favorable à ce que l'indicateur APL fasse partie des critères de répartition de la Dotation Populationnelle ? (Accessibilité Potentielle Localisée = nombre de médecin libéral pour 100 000 Hab.)</p>	<p><u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 65% sur le « non » (35%).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 11 votes • Non : 6 votes • Ne se prononce pas : 0 vote

Modèle SMUR	Mode d'adoption
<p>Pour la partie SMUR, vous êtes favorable à une répartition de la Dotation Populationnelle :</p> <p>(Pour rappel le MODELE SMUR travaillé le 15 mai 2023 : base de financement pour une ligne SMUR = 1 420 000 € pour un SMUR autonome tel que les antennes, le financement est complet dès la première ligne et par tranche de 1400 sorties pour un SMUR mutualisé avec un SU, le financement de l'infirmière et du conducteur est garanti pour 659 620€ puis le médecin est financé au prorata du nombre de sorties sur les 1400 sorties socle)</p>	<p>Avis favorable à 76% pour le modèle SMUR du 15 mai 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon le modèle SMUR du 15 mai 2023 : <i>13 votes</i> • Selon le référentiel DGOS : <i>0 vote</i> • Ne se prononce pas : <i>4 votes</i>

Allocation partielle CB1	Mode d'adoption
<p>Etes-vous favorable à une ALLOCATION de la Dotation Populationnelle attribuée telle que (au choix) :</p>	<p>Avis favorable à 65% pour l'attribution 90% en campagne budgétaire 1 (CB1) et 10 % en fin d'année (novembre ou décembre 2023) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% dès la première campagne budgétaire (CB1) de juin 2023 : <i>6 votes</i> • 90% en campagne budgétaire 1 (CB1) et 10 % en fin d'année (novembre ou décembre 2023) : <i>11 votes</i> • 80% en campagne budgétaire 1 (CB1) et 20 % en fin d'année : <i>0 vote</i>

Effet lissage (ex +- 10%)/ modèle progressivement mis en place	Mode d'adoption
<p>Afin de ne pas déstabiliser financièrement les établissements, êtes-vous favorable à un EFFET de LISSAGE de la mise en place du modèle de Dotation Populationnelle ? (au choix)</p>	<p>Avis favorable à 59% jusqu'à plus ou moins 10% par rapport à N-1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à plus ou moins 10% par rapport à N-1 : <i>10 votes</i> • Jusqu'à plus ou moins 15% par rapport à N-1 : <i>0 vote</i> • Pas de lissage ou 0% : <i>1 vote</i> • Ne se prononce pas : <i>6 votes</i>

Prise en compte de l'ouverture réelle des structures autorisées en SU et SMUR	Mode d'adoption
Etes-vous favorable à une répartition de la Dotation Populationnelle en fonction du nombre réel de jours (Heures) de fonctionnement de la structure d'urgence autorisée (SU et SMUR) ?	<p><u>Avis favorable :</u> Le « oui » l'emporte à 71% sur le « non » (29%).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui : 12 votes • Non : 5 votes • Ne se prononce pas : 0 vote

Conformément aux missions du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « Urgences », définies par le Décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation, la section « Urgences » a été consultée pour avis sur les critères à employer dans le cadre du calcul de la répartition de la dotation populationnelle 2023.

Fait le 5 juin 2023,

Le Président



Mr Philippe PERIDONT